

*sera toujours ouvert quand vos démarches seront dictées par le respect & par la soumission, & Sa Majesté saura, comme Henri le Grand, se faire obéir en Maître, & se laisser fléchir en Pere.*

*Voilà, Messieurs, vos sentimens, vos principes & vos devoirs; ils sont gravés dans vos cœurs; ils le furent toujours dans ceux des vrais Magistrats: Jamais ils n'ont souffert d'atteinte, quo la félicité publique n'en ait été altérée, & leur perpétuité sera toujours le gage de la sûreté du Trône & de la prospérité de l'Etat.*

Ensuite de l'installation Mr. le Chancelier dit à ces nouveaux Magistrats de se rendre le 15. (Avril) au Palais pour tenir les audiences ordinaires, avec défenses de s'assembler & ordre de rester chacun dans leur Chambre; il les fit alors tous sortir devant lui, & fit fermer la porte; en sorte que depuis la première Lettre de cachet ces Messieurs n'ont pas eu un seul instant libre pour se concilier ni pour délibérer ensemble.

Depuis l'installation du nouveau Parlement, neuf Membres du Grand Conseil ayant donné leur démission, ils ont été exilés, bien séparés les uns des autres au loin dans le Royaume, & d'autres bons Jurisconsultes les ont d'abord remplacés. De leur côté le Duc d'Orléans & les autres Princes qui ont protesté, ont reçu une Lettre du Roi, qui leur défend de paroître en sa présence ni de voir personne de la Famille Royale; & en conséquence de se tenir éloignés de tous les lieux où seroit la Cour. La fermeté dans les résolutions de Sa Majesté paroît ainsi dans son éclat, & l'orage de cassation paroît en même-tems devoir tomber encore bientôt sur quelques Parlemens, & entr'autres sur celui de Rouen qui, aussi-tôt qu'il a été informé de